RESIDENCES MEDICALISEES
DU CANTON VERT
68370 ORBEY

TARIFS 2019
(Hébergement + Dépendance GIR 5/6)

Montant des frais d'hébergement et de dépendance (GIR 5/6)
à la charge du résident

résident de plus de 60 ans :

Chambre à un lit :	57,38€	+ Dépendance GIR 5/6 :	5,33€ =	**62,71€ par jour**
Chambre à deux lits :	56,16€	+ Dépendance GIR 5/6 :	5,33€ =	**61,49€ par jour**

Est déjà déduite la participation du Conseil Départemental à la Dépendance

(Allocation Personnalisée d'Autonomie) :

GIR 1/2 :	14,51€ par jour
GIR 3/4 :	7,26€ par jour
GIR 5/6 :	Néant

résident de moins de 60 ans : **74,10€ par jour**

CONDITIONS PARTICULIERES DE FACTURATION

Le coût du séjour reste dû en cas d'absence. Des règles différentes s'appliquent en cas d'absence pour convenances personnelles ou d'absence pour hospitalisation et pour les bénéficiaires et les non bénéficiaires de l'aide sociale.

Hospitalisation : en cas d'hospitalisation, les frais de séjour sont facturés au taux plein pendant les 72 premières heures ; au-delà, le tarif hébergement est minoré de l'équivalent du forfait journalier hospitalier (20€ ou 15€ en cas d'hospitalisation en psychiatrie).

Absences pour convenances personnelles : les frais de séjour sont facturés au taux plein pendant les 72 premières heures. Au-delà, le tarif hébergement est minoré de l'équivalent du forfait journalier hospitalier (20€).

La minoration des tarifs est limitée à 35 jours par année civile sauf pour les bénéficiaires de l'aide sociale qui n'est pas limitée dans le temps.